

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS**

SEANCE DU 21 MAI 2025

Délibération n° 20250521.5

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 12
Présents : 11	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec procuration : 1	- dont « abstention » : 0
Absent excusé : 1	
Absent : 1	

Le mercredi 21 mai 2025 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 16/05/2025 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

**PRÉSENTS :** Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Yoann LEVÉQUE, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

**ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir :** Mme Amandine DARBON (pouvoir donné à Mr Philippe BENMERGUI)

**ABSENT EXCUSÉ :** Mr Aurélien BEYEKLIAN

**ABSENT :** Monsieur Marc BUISSON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Françoise DUSSUC

**OBJET :**

**Renouvellement du marché de restauration scolaire**

Monsieur le Maire et Madame la 2<sup>ème</sup> adjointe vous présentent les différentes propositions de restauration scolaire reçues.

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre : RPC, Bourg Traiteur et API.

Monsieur le Maire rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 28/03/2025. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 29/04/2025 à 12h00.

Une commission composée de Mesdames Florence BERGER, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, TESTARD Hélène et Messieurs Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET a travaillé sur ces propositions le samedi 17 mai 2025. Elle a noté les 3 entreprises selon les points suivants :

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| ✓ Respect de la loi Egalim    | ✓ Prix du repas par rapport au prix actuel |
| ✓ Animations et repas à thème | ✓ Proximité des produits utilisés          |

RPC travaille à nouveau avec la commune suite à l'incendie survenu dans les locaux de Bourg Traiteur. Les enfants comme le personnel ont fait remonter à la commission que les repas étaient de meilleure qualité, plus diversifiés. Tout le monde semble donc satisfait.

La commission rappelle que l'engagement est sur 4 ans. Elle propose au conseil municipal de choisir RPC (Restauration Pour Collectivités) de Manziat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- RETIENT la proposition de RPC (Restauration Pour Collectivités) de Manziat

Accusé de réception en préfecture  
001-210103214-20250528-20250521-5-DE  
Date de réception préfecture : 28/05/2025

- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce marché

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.  
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture  
Le Et publication ou notification le

28 MAI 2025

Le Maire,  
Patrick ROCHE,



Accusé de réception en préfecture  
001-210103214-20250528-20250521-5-DE  
Date de réception préfecture : 28/05/2025